

DELIBERATION
2/ 25-04-23 / C

Le 25 Avril 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Compte Administratif 2022-Compte de Gestion 2022-Budget Bâtiments

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 32 Membres représentés : 9
Date de convocation : 11 avril 2023

PRESENTS :

MMES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BERNARD E., BILBOT E, DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT F., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLET C., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Le compte administratif 2022 est conforme aux écritures reprises par le trésorier dans son compte de gestion de l'exercice 2022.

Le président s'étant retiré,

Budget annexe bâtiments :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 - Budget Bâtiments n° 40541						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)	419 988.72			377 414.26	419 988.72	377 414.26
Opérations de l'exercice	617 856.99	835 809.56	818 322.91	556 325.26	1 436 179.90	1 391 934.82
Total cumulé	1 037 845.71	835 809.56	818 322.91	933 739.52	1 856 188.82	1 769 349.08
Résultat de l'exercice	217 752.57			-261 937.65		-44 245.08
Résultat de clôture	-202 236.15			115 416.61		-86 819.54

Après en avoir délibéré le Conseil :

- Approuve le Compte Administratif 2022 du budget annexe bâtiments de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée
- Approuve la similitude entre le compte de gestion 2022 et le Compte Administratif 2022 du budget annexe bâtiments de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite - 96, rondes des alisiers - CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

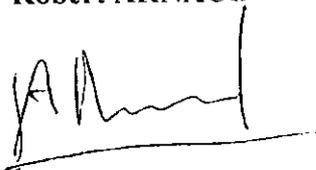
Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-2-25-04-23-C-BF
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

DELIBERATION

2/ 25-04-23 / C

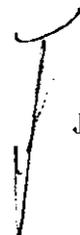
Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

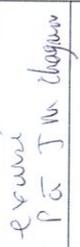
Certifié exécutoire

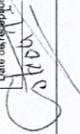
Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : **- 5 MAI 2023**

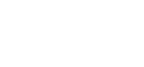
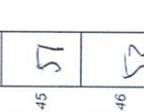
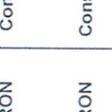
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE DROME EN BIVOALLÉE

Accusé de réception en préfecture
026-24260252-20230425-25-04-23-C-BF
Date de l'émission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

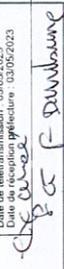
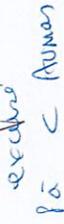
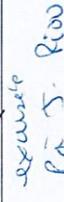
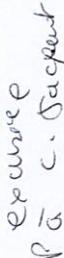
FEUILLE DE PRESENCE - CONSEIL DU 25 AVRIL 2023 - AMPHYTHEATRE

Nom, Prénom		Commune	Fonction	Emargement	Pouvoir de :
Mr	CROZIER Gérard	ALLEX	Vice-Président		
Mme	CASTON Jocelyne	ALLEX	Conseillère		
Mr	CHAGNON Jean Michel	ALLEX	Conseiller		1
Mme	DUBOIS Christel	ALLEX	Conseillère		
Mr	CARRERES Bernard	AMBONIL	Maire		
Mme	FOLLET Anne	AMBONIL	Suppléante		
Mr	DEL COURT Ken	AUTICHAMP	Conseiller		
Mme	TAVERNIER Perrine	AUTICHAMP	Suppléante		
Mr	GAGNIER Gérard	BEAUFORT	Vice-Président		
Mme	WATINE Juliette	BEAUFORT	Suppléante		
Mr	VALLON Cyrille	CHABRILLAN	Maire		
Mr	ARDOUVIN Dominique	CHABRILLAN	Suppléant		
Mr	CHAREYRON Gilbert	CLIOUSCLAT	Conseiller		
Mme	SIMIAND Lore	CLIOUSCLAT	Suppléante		
Mr	RIBIERE Philippe	COBONNE	Maire		
Mme	VALKONEN Anni	COBONNE	Suppléante		

Nom, Prénom	Commune	Fonction	Empargement lecture Date de télétransmission : 03/05/2023 Date de réception préfecture : 03/05/2023	Pouvoir de :
Mr ESTEOLLE René	DIVAJEU	mm		17
Mr GRESSE Christian	DIVAJEU	Suppléant		18
Mr SERRET Jean	EURRE	Président		19
Mme CHALEAT Régine	EURRE	Conseillère	<i>à Jean Serret - ex-aequo -</i>	20
Mr FILZ Roland	EYGLUY ESCOULIN	Maire		21
Mme GUION Denise	EYGLUY ESCOULIN	Suppléante		22
Mr MOREL Loïc	FELINES	Vice-Président		23
Mme RODRIGUEZ Elodie	FELINES	Suppléante		24
Mr GAUDET Jean Michel	FRANCILLON	Maire		25
Mr LEO Christophe	FRANCILLON	Suppléant		26
Mr GARAYT David	GIGORS ET LOZERON	Maire		27
Mr DEFFAISSE Jean Michel	GIGORS ET LOZERON	Suppléant		28
Mme MARION Christine	GRANE	Vice-Présidente		29
Mr ARNAUD Robert	GRANE	Vice-Président		30
Mr ESTRANGIN Marc	GRANE	Conseiller		31
Mr CAILLET Christian	LA REPARA AURIPILES	Vice-Président	<i>ex-aequo</i>	32
Mme OLLIVIER Marie-Thérèse	LA REPARA AURIPILES	Suppléante		33

Nom, Prénom	Commune	Fonction	Signature	Pouvoir de :
Mr BONNET Christian	LA ROCHE SUR GRANE	Maire		34
Mme GOUNON Chantal	LA ROCHE SUR GRANE	Suppléante		35
Mr BOUCHET Jean Luc	LE POËT CELARD	Conseiller		36
Mme LAURIE Sylvie	LE POËT CELARD	Suppléante		37
Mr FAYARD Francis	LIVRON	Vice-Président		38
Mme MANTONNIER Nathalie	LIVRON	Vice-Présidente		39
Mr MANTONNIER Laurent	LIVRON	Conseiller Délégué		40
Mme VIALLOAN Anne-Lise	LIVRON	Conseillère déléguée		41
Mme BERNARD Evelyne	LIVRON	Conseillère		42
Mme BILBOT Evelyne	LIVRON	Conseillère		43
Mr CHABERT Christian	LIVRON	Conseiller		44
Mr CHAVE Philippe	LIVRON	Conseiller		45
Mme DAMBRINE Francine	LIVRON	Conseillère		46
Mr FAURE Jean-François	LIVRON	Conseiller		47
Mme GEAY Marie-Christine	LIVRON	Conseillère		48
Mme GIELLY Emmanuelle	LIVRON	Conseillère		49
Mr JAVELAS Thierry	LIVRON	Conseiller		51
Mr PLANET Fabien	LIVRON	Conseiller		52

Accusé de réception en préfecture
 N° de télétransmission : 23-CBF
 Date de réception préfecture : 03/05/2023

Nom, Prénom	Commune	Fonction	Signature	Numéro	Pourvoi de :
Mr VILLIOT Dan	LIVRON	Conseiller		53	
Mr AURIAS Claude	LORIOL	Vice-Président		54	56
Mme JACQUOT Catherine	LORIOL	Vice-Présidente		55	63
Mr AUDEMARD Nicolas	LORIOL	Conseiller		56	
Mme BRUN Françoise	LORIOL	Conseillère		57	
Mr FALLIGAN Claude	LORIOL	Conseiller		58	
Mr PEYRET Jean-Marc	LORIOL	Conseiller		59	
Mr RIOU Jérémy	LORIOL	Conseiller		60	61
Mme SCRIVANI Julie	LORIOL	Conseillère		61	
Mme THEUREAU Jennifer	LORIOL	Conseillère		62	
Mme ZONTONI Emeline	LORIOL	Conseillère		63	
Mr MACLIN Benoit	MIRMANDE	Vice-Président		64	
Mme BUFFIN Corinne	MIRMANDE	Suppléante		65	
Mr SAYN Laurent	MONTCLAR	Maire		66	
Mme VASSEUR Priscilla	MONTCLAR	Suppléante		67	

Nom, Prénom	Commune	Fonction	Signature	Pourvu de :
Mr BOUVIER Jean Marc	MONTOISON	Vice-Président		68
Mme CORDARO Delphine	MONTOISON	Conseillère		69
Mme GRANGEON Solange	MONTOISON	Conseillère		70
Mr PATONNIER Thierry	MORNANS	Maire		71
Mr MILON Frédéric	MORNANS	Suppléant		72
Mr ROUX Gilbert	OMBLEZE	Maire		73
Mr GRESSE Joel	OMBLEZE	Suppléant		74
Mr COTTON Daniel	PLAN DE BAIX	Maire		75
Mme TERRAIL Christine	PLAN DE BAIX	Suppléante		76
Mr GAFFIOT Frank	SAOU	Vice-Président		77
Mme DAUVIER Nellie	SAOU	Suppléante		78
Mme MOULINS-DAUVILLIERS Geneviève	SOYANS	Conseillère déléguée		79
Mme FRAUD Anais	SOYANS	Suppléante		80
Mr LOMBARD Fabien	SUZE	Conseiller		81
Mr THOME Simon	SUZE	Suppléant		82
Mr D'HEROUVILLE Claude	VAUNAVEYS	Maire		83
Mr BREYNAT Philippe	VAUNAVEYS	Suppléant		84

31

quorum : 60/2=30+1=

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV D2
--	------------------------

Nombre de membres en exercice : 60
Nombre de membres présents : 32
Nombre de suffrages exprimés : 40
VOTES :
Pour : 40
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 11/04/2023

Présenté par (1) Le SERRET Jean - Président.
A Eurre, le 25/04/2023
Le SERRET Jean - Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
A Eurre, le 25/04/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2).

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le SERRET Jean - Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme

(2) L'assemblée délibérante étant le Conseil Communautaire



Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-2-25-04-23-C-BF
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

DELIBERATION
3/25-04-23 / C

Le 25 Avril 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Compte Administratif 2022-Compte de Gestion 2022-Budget ZAE

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 32 Membres représentés : 9
Date de convocation : 11 avril 2023

PRESENTS :

MMES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BERNARD E., BILBOT E., DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT F., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLET C., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Le compte administratif 2022 est conforme aux écritures reprises par le trésorier dans son compte de gestion de l'exercice 2022.

Le président s'étant retiré,

Budget annexe Zone d'activités :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 - Budget ZAE n° 40540						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)		7 868 876.99	8 144 890.15		8 144 890.15	7 868 876.99
Opérations de l'exercice	3 719 758.04	4 051 635.99	3 045 151.02	1 791 261.00	6 764 909.06	6 142 896.99
Total cumulés	3 719 758.04	12 220 512.98	11 190 041.17	1 791 261.00	14 909 799.21	14 011 773.98
Résultat de l'exercice	631 877.95		-1 253 890.02		-622 012.07	
Résultat de clôture	8 500 754.94		-9 398 780.17		-938 025.23	

Après en avoir délibéré le Conseil :

- Approuve le Compte Administratif 2022 du budget annexe ZAE de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée
- Approuve la similitude entre le compte de gestion 2022 et le Compte Administratif 2022 du budget annexe Zone d'activités de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-3-25-04-23-C-BF
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

DELIBERATION
3/ 25-04-23 / C

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme.
Certifié exécutoire
Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

- 5 MAI 2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 60
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 40
VOTES
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 11/04/2023

Présenté par (1) Le SERRET Jean - Président.
 A Eurre, le 25/04/2023
 Le SERRET Jean - Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Eurre, le 25/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le SERRET Jean - Président, compte tenu de la transmission à la préfecture, le . et de la publication le

A. le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant le Conseil Communautaire

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-3-25-04-23-C-BF
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

DELIBERATION

4 / 25-04-23 / C

Le 25 Avril 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Compte Administratif 2022-Compte de Gestion 2022-Budget Energie Solaire

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 32 Membres représentés : 9

Date de convocation : 11 avril 2023

PRESENTS :

MMES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BERNARD E., BILBOT E., DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOUILLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT F., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLET C., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Le compte administratif 2022 est conforme aux écritures reprises par le trésorier dans son compte de gestion de l'exercice 2022.

Le président s'étant retiré,

Budget annexe Energie Solaire :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 - Budget Energie solaire n° 40542						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)	2 581.94			393 188.53	2 581.94	393 188.53
Opérations de l'exercice	42 971.35	62 434.33	324 947.11	229 208.00	367 918.46	291 640.33
Total cumulé	45 553.29	62 434.33	324 947.11	622 396.53	370 500.40	684 828.86
Résultat de l'exercice	19 462.98		-95 741.11		-76 278.13	
Résultat de clôture	16 881.04		297 447.42		314 328.46	

Après en avoir délibéré le Conseil :

- Approuve le Compte Administratif 2022 du budget annexe énergie Solaire de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée
- Approuve la similitude entre le compte de gestion 2022 et le Compte Administratif 2022 du budget annexe énergie solaire de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-4-25-04-23-C-BF
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

DELIBERATION

4 / 25-04-23 / C

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : -- 5 MAI 2023

Accusé de réception en préfecture
 026-242600252-20230425-4-25-04-23-C-BF
 Date de télétransmission : 03/05/2023
 Date de réception en préfecture : 03/05/2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 60
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 40
VOTES :
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 11/04/2023

Présenté par (1) Le Président,
 A Eurre le 25/04/2023
 (1) Le Président.

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Eurre, le 25/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement, mais président du conseil général.
 (2) L'assemblée délibérante étant le Conseil Communautaire.



Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-4-25-04-23-C-BF
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

DELIBERATION

5/ 25-04-23 / C

Le 25 Avril 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Compte Administratif 2022-Budget Principal-Validation des reports

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 32 Membres représentés : 9

Date de convocation : 11 avril 2023

PRESENTS :

MMES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BERNARD E., BILBOT E., DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT F., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLET C., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Budget principal :

Le Président propose les reports suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022- Budget principal n° 40 500						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)		6 040 270,22		1 298 125,58		7 338 395,80
Opérations de l'exercice	24 690 093,66	24 815 082,90	9 403 333,07	8 762 732,36	34 093 426,73	33 577 815,26
Total cumulé	24 690 093,66	30 855 353,12	9 403 333,07	10 060 857,94	34 093 426,73	40 916 211,06
Résultat de l'exercice		124 989,24	-640 600,71		-515 611,47	
Résultat de clôture	6 165 259,46		657 524,87		6 822 784,33	
Excédent de financement de la section d'inves		a)	657 524,87	euros		
Restes à réaliser			1 159 171,34	785 766,95	euros	
Besoin de financement au titre des R.A.R.		b)	-	euros		
Besoins de financement au titre des opération		c)		(rep/provision)		
Besoin de financement global			-	euros		
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme			400 000,00	au compte 1068(excédents de fonctionnement capitalisés)		
<u>Report à nouveau</u>			5 765 259,46	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)		
			657 524,87	au compte R001 (excédent d'investissement reporté)		

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-5-25-04-23-C-DE
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

DELIBERATION
5/ 25-04-23 / C

Après en avoir délibéré le conseil :

- **Décide de valider les reports tels que proposés pour le budget principal**
- **Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations**

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : - 5 MAI 2023

DELIBERATION
6/ 25-04-23 / C

Le 25 Avril 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Compte Administratif 2022-Budget Bâtiments-Validation des reports

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 32 Membres représentés : 9
Date de convocation : 11 avril 2023

PRESENTS :

MMES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BERNARD E., BILBOT E., DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT F., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLET C., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Budget annexe bâtiments :

Le Président propose les reports suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 - Budget Bâtiments n° 40541						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)	419 988.72			377 414.26	419 988.72	377 414.26
Opérations de l'exercice	617 856.99	835 609.56	818 322.91	556 325.26	1 436 179.90	1 391 934.82
Total cumulé	1 037 845.71	835 609.56	818 322.91	933 739.52	1 856 168.62	1 769 349.08
Résultat de l'exercice	217 752.57		-261 997.65		-44 245.08	
Résultat de clôture	-202 236.15		115 416.61		-86 819.54	

Excédent de la section d'investissement	a)	115 416.61	euros
Restes à réaliser investissement		1 534 539.24	871 080.00 euros
Besoin de financement au titre des R.A.R.	b)	663 459.24	euros
Besoins de financement au titre des opérations diverses	c)		(rep/provision)
Besoin de financement global			euros
			au compte 1068(excédents de fonctionnement capitalisés)
		- 202 236.15	au compte D002 (déficit de fonctionnement reporté)
		115 416.61	au compte R001 (excédent d'investissement reporté)

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-6-25-04-23-C-DE
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

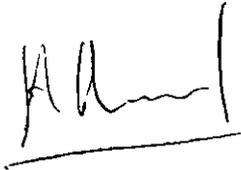
DELIBERATION
6/ 25-04-23 / C

Après en avoir délibéré le conseil :

- **Décide de valider les reports tels que proposés pour le budget annexe bâtiments**
- **Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations**

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : **- 5 MAI 2023**

DELIBERATION

7/ 25-04-23 / C

Le 25 Avril 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Compte Administratif 2022-Budget ZAE-Validation des reports

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 32 Membres représentés : 9

Date de convocation : 11 avril 2023

PRESENTS :

MMES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BERNARD E., BILBOT E., DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT F., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLET C., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Budget annexe zones d'activités :

Le Président propose les reports suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 - Budget ZAE n° 40540						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)		7 868 876.99	8 144 890.15		8 144 890.15	7 868 876.99
Opérations de l'exercice	3 719 758.04	4 351 635.99	3 045 151.02	1 791 261.00	6 764 909.06	6 142 896.99
Total cumulé	3 719 758.04	12 220 512.98	11 190 041.17	1 791 261.00	14 909 799.21	14 011 773.98
Résultat de l'exercice	631 877.95		-1 253 890.02		-622 012.07	
Résultat de clôture	8 500 754.94		-9 398 780.17		-898 025.23	

Report à nouveau

- **9 398 780.17** au compte D001 (déficit d'investissement reporté)

8 500 754.94 au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)

Après en avoir délibéré le conseil :

- Décide de valider les reports tels que proposés pour le budget annexe Zone d'activité
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-7-25-04-23-C-DE
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

DELIBERATION
7/ 25-04-23 / C

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Certifié exécutoire
Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

- 5 MAI 2023

DELIBERATION
8/ 25-04-23 / C

Le 25 Avril 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Compte Administratif 2022-Budget Energie Solaire-Validation des reports

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 32 Membres représentés : 9

Date de convocation : 11 avril 2023

PRESENTS :

MMES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BERNARD E., BILBOT E, DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.

MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOLLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT F., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S.

MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLET C., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Budget annexe SPIC :

Le Président propose les reports suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 - Budget Energie solaire n° 40542						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (01)	2 581.94			393 188.53	2 581.94	393 188.53
Opérations de l'exercice	42 971.35	62 434.33	324 947.11	229 206.00	367 918.46	291 640.33
Total cumulé	45 553.29	62 434.33	324 947.11	622 394.53	370 500.40	684 828.86
Résultat de l'exercice	19 462.98		-95 741.11		-76 278.13	
Résultat de clôture	16 881.04		297 447.42		314 328.46	

Excédent de la section d'investissement	a)	297 447.42	euros
Restes à réaliser investissement		62 403.15	euros
Besoin de financement au titre des R.A.R.	b)	62 403.15	euros
Besoins de financement au titre des opérations diverses	c)		(rep/provision)
Besoin de financement global			euros
			au compte 1068(excédents de fonctionnement capitalisés)
<u>Report à nouveau</u>		16 881.04	au compte R002 (résultat de fonctionnement reporté)
		297 447.42	au compte R001 (résultat d'investissement reporté)

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite - 96, rondes des alisiers - CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-8-25-04-23-C-DE
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

DELIBERATION
8/ 25-04-23 / C

Après en avoir délibéré le conseil :

- Décide de valider les reports tels que proposés pour le budget annexe énergie Solaire
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

- 5 MAI 2023

DELIBERATION
9/ 25-04-23 / C

Le 25 Avril 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Vote du budget supplémentaire 2023 : Principal

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 32 Membres représentés : 9
Date de convocation : 11 avril 2023

PRESENTS :

MMES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BERNARD E., BILBOT E., DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT F., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLET C., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal supplémentaire pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil Communautaire,

Budget principal :

	Dépenses	Recettes
Total section FONCTIONNEMENT	5 842 282.46	5 842 282.46
résultat 2022 (report à nouveau)		5 765 259.46
Exercice 2023	5 842 282.46	77 023.00
Total section INVESTISSEMENT	1 443 291.82	1 443 291.82
Résultat 2022 (report à nouveau et affectation)		657 524.87
Affectation du résultat 1068		400 000.00
Restes à réaliser 2022	1 159 171.34	785 766.95
Exercice 2023	284 120.48	-400 000.00
TOTAL	7 685 574.28	7 685 574.28

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- Adopte le budget supplémentaire 2023 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers - CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-9-25-04-23-C-BF
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

DELIBERATION
9/ 25-04-23 / C

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

- 5 MAI 2023

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 40

VOTES :

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/04/2023

Présenté par Le Président (1),

A Eurre, le 25/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Eurre, le 25/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2), (3).

--	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication

A Eurre, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de . de la Collectivité territoriale unique de . de la métropole de . du Conseil syndical de .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-9-25-04-23-C-BF
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

DELIBERATION

10/ 25-04-23 / C

Le 25 Avril 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Vote du budget supplémentaire 2023 : budget bâtiments

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 32 Membres représentés : 9

Date de convocation : 11 avril 2023

PRESENTS :

MMES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALON AL., BERNARD E., BILBOT E., DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOUT LE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT F., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLET C., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe bâtiments supplémentaire pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil Communautaire,

Budget annexe bâtiments :

	Dépenses	Recettes
Total section FONCTIONNEMENT	202 337.00	202 337.00
résultat 2022 (report à nouveau)	202 236.15	
Exercice 2023	100.85	202 337.00
Total section INVESTISSEMENT	1 654 540.00	1 654 540.00
Résultat 2022 (report à nouveau et affectation)		115 416.61
Restes à réaliser 2022	1 534 539.24	871 080.00
Exercice 2023	120 000.76	668 043.39
TOTAL	1 856 877.00	1 856 877.00

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers - CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-10-25-04-23-C-BF
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

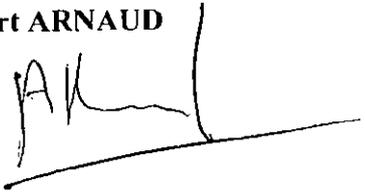
DELIBERATION
10/ 25-04-23 / C

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- **Adopte le budget supplémentaire 2023 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus**
- **Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Certifié exécutoire
Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

- 5 MAI 2023

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 40

VOTES :

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/04/2023

Présenté par Le SERRET Jean - Président (1).

A Eurre, le 25/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Eurre, le 25/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2) (3)

--	--

Certifié exécutoire par Le SERRET Jean - Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... et de la publication le ...

A Eurre, le ...

(1) indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-10-25-04-23-C-BF
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

DELIBERATION

11/25-04-23 / C

Le 25 Avril 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret. Président

Objet Vote du budget supplémentaire 2023 : budget Zone d'activités

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 32 Membres représentés : 9

Date de convocation : 11 avril 2023

PRESENTS :

MMES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALON AL., BERNARD E., BILBOT E., DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G., MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOUILLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT F., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S., MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLE F.C., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe Zone d'activités supplémentaire pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil Communautaire,

Budget annexe zones d'activités :

	Dépenses	Recettes
Total section FONCTIONNEMENT	9 398 880.17	9 398 880.17
résultat 2022 (report à nouveau)		8 500 754.94
Exercice 2023	9 398 880.17	898 125.23
Total section INVESTISSEMENT	9 398 780.17	9 398 780.17
Résultat 2022 (report à nouveau et affectation)	9 398 780.17	
Restes à réaliser 2022		
Exercice 2023		9 398 780.17
TOTAL	18 797 660.34	18 797 660.34

DELIBERATION
11/ 25-04-23 / C

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- **Adopte le budget supplémentaire 2023 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus**
- **Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

- 5 MAI 2023

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 40

VOTES

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 1/04/2023

Présenté par Le SERRET Jean - Président (1),

A Eurre, le 25/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Eurre, le 25/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3)

--	--

Certifié exécutoire par Le SERRET Jean - Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Eurre, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de , de la Collectivité territoriale unique de , de la métropole de , du Conseil syndical de

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-11-25-04-23-C-BF
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

DELIBERATION

12/25-04-23 / C

Le 25 Avril 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Vote du budget supplémentaire 2023 : budget SPIC

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 32 Membres représentés : 9

Date de convocation : 11 avril 2023

PRESENTS :

MMES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALON AL., BERNARD E., BILBOI F., DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G., MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTIQUILLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT E., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S., MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

2. ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLET C., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe énergie solaire supplémentaire pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil Communautaire,

Budget annexe SPIC :

	Dépenses	Recettes
Total section FONCTIONNEMENT	16 881.04	16 881.04
résultat 2022 (report à nouveau)		16 881.04
Exercice 2023	16 881.04	
Total section INVESTISSEMENT	314 228.46	314 228.46
Résultat 2022 (report à nouveau et affectation)		297 447.42
Restes à réaliser 2022	62 403.15	
Exercice 2023	251 825.31	16 781.04
TOTAL	331 109.50	331 109.50

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite - 96, rondes des alisiers - CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-12-25-04-23-C-BF
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

DELIBERATION
12/ 25-04-23 / C

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- **Adopte le budget supplémentaire 2023 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus**
- **Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Certifié exécutoire
Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

- 5 MAI 2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 60
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 40
 VOTES :
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 11/04/2023

Présenté par (1) Le Président,
 A Eurre le 25/04/2023
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Eurre, le 25/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le,

A Eurre, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire / président du conseil général.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-12-25-04-23-C-BF
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

DELIBERATION
13/ 25-04-23 / C

Le 25 Avril 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Petite enfance : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet (Responsable des cuisines centrales)

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	32	Membres représentés :	9

Date de convocation : 11 avril 2023

PRESENTS :

MMES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALLOU AL., BERNARD E., BILBOT E., DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEUILLE R., SERRIET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT F., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLET C., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Le Président, rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire,

Tenant compte des éléments suivants :

- La CCVD crée un service mutualisé de confection et de livraison de repas dans les écoles pour les enfants de la petite section au CM2 : à savoir une unité de production d'une capacité 700 repas. Cette cuisine centrale est située à l'Ecosite de Eurre, elle commencera à fournir les repas début novembre et livrera une dizaine de cuisines satellites de tailles différentes, comptabilisant entre 10 et 160 repas par jour.
- Une autre cuisine centrale avec dispense d'agrément fonctionne depuis deux ans, elle est située à Livron sur Drôme, elle produit des repas à l'attention des enfants accueillis en crèches.
- Le projet vise l'introduction à minima de 50% de produits certifiés agriculture biologique, et 60% de produits locaux issus de moins de 60km de l'unité de production des repas.
- Placé sous l'autorité hiérarchique de la directrice petite enfance et chargée de la CTG, le responsable évoluera au sein d'une équipe pluridisciplinaire (cuisiniers, livreurs, agents polyvalents, ...).

Les finalités du poste sont les suivantes :

- Assurer la coordination des deux cuisines centrales,
- Garantir le lien entre les équipements et les différents services de la Communauté de communes,

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Écosite – 96, rondes des alisiers – CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

DELIBERATION
13/ 25-04-23 / C

- Être l'interlocuteur privilégié des bénéficiaires et partenaires (communes, SIVOS, association de parents d'élèves,...).
- Mettre en œuvre les orientations stratégiques fixées par l'intercommunalité en matière de restauration collective,

Le Président propose à l'assemblée la création d'un poste permanent d'attaché territorial à temps complet.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application des articles L332-14 et L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

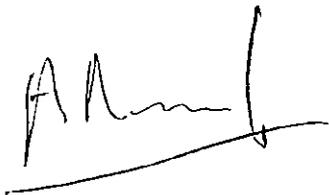
En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.
Son niveau de rémunération sera déterminé en référence au cadre d'emploi d'attaché territorial.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- **Approuve sans réserve l'exposé du président,**
- **Décide la création d'un poste permanent d'attaché territorial à temps complet**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité**
- **Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération**

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Certifié exécutoire
Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

- 5 MAI 2023

DELIBERATION
14/ 25-04-23 / C

Le 25 Avril 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Petite enfance : Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (Chef cuisinier cuisine centrale)

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	32	Membres représentés :	9

Date de convocation : 11 avril 2023

PRESENTS :

MMES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALON AL., BERNARD E., BILBOT E., DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., CARRIERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOUILLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT F., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLET C., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Le Président, rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire,

Tenant compte des éléments suivants :

- La CCVD crée un service mutualisé de confection et de livraison de repas dans les écoles pour les enfants de la petite section au CM2 : à savoir une unité de production d'une capacité 700 repas. Cette cuisine centrale est située à l'Ecosite de Eurre, elle commencera à fournir les repas début novembre et livrera une dizaine de cuisines satellites de tailles différentes, comptabilisant entre 10 et 160 repas par jour.
- Le projet vise l'introduction à minima de 50% de produits certifiés agriculture biologique, et 60% de produits locaux issus de moins de 60km de l'unité de production des repas.
- Placé sous l'autorité hiérarchique du responsable des cuisines centrales, le chef cuisinier évoluera au sein d'une équipe pluridisciplinaire (cuisiniers, livreurs, agents polyvalents, ...).

Afin d'assurer la gestion et le pilotage de la production de cette cuisine centrale, le Président propose à l'assemblée la création d'un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application des articles L.332-14 et L.332-8 du Code Général de la Fonction publique.

DELIBERATION

14/ 25-04-23 / C

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

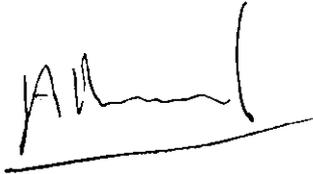
Son niveau de rémunération sera déterminé en référence au cadre d'emploi d'agent de maîtrise territorial.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- **Approuve sans réserve l'exposé du président,**
- **Décide la création d'un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité**
- **Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération.**

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Certifié exécutoire
Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

- 5 MAI 2023

DELIBERATION

15/ 25-04-23 / C

Le 25 Avril 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret. Président

Objet Gestion des déchets : suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h) et création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet (28h)

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	32	Membres représentés :	9

Date de convocation : 11 avril 2023

PRESENTS :

MMES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALLOU AL., BERNARD E., BILBOT E., DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEQUILLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT F., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLET C., COTYON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Le Président, rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire,

Considérant la nécessité d'assurer la mission d'animateur-gardien des déchèteries de la Communauté de communes.

Le Président propose à l'assemblée :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires), créé par délibération n°4 du 28/03/2017
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet (28 heures hebdomadaires)

Son niveau de rémunération sera déterminé en référence au cadre d'emploi d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- Approuve sans réserve l'exposé du président,
- Décide :
 - La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires), créé par délibération n°4 du 28/03/2017

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-15-25-04-23-C-DE
Date de télétransmission : 04/05/2023
Date de réception préfecture : 04/05/2023

DELIBERATION
15/ 25-04-23 / C

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet (28 heures hebdomadaires)
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité
- Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : - 5 MAI 2023

DELIBERATION

17/ 25-04-23 / C

Le 25 Avril 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet : Fonds de soutien expérimental aux tiers lieux du territoire : appel à projets et Règlement

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	32	Membres représentés :	9

Date de convocation : 11 avril 2023

PRESENTS :

MMES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALION AL., BERNARD E., BILBOT E., DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOLLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT F., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLET C., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Vu l'enjeu 1 du projet de territoire : Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire et l'action 1.3 : organiser le développement équilibré du territoire permettant de réduire les besoins de mobilité tout en développant d'autres modes de déplacement ; et l'action 1.5 : Renforcer les polarités et le maillage entre les communes, et conforter les bassins de service

Vu l'enjeu 2 du projet de territoire : Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques et l'action 2.3 : Accompagner la rupture des pratiques agricoles et favoriser une alimentation locale et saine et l'action 2.4 : Mettre en place une stratégie d'économie circulaire qui réduit les déchets, favorise le réemploi, la valorisation et le recyclage

Vu l'enjeu 3 du projet de territoire : Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire et l'action 3.1 : Développer un haut niveau de services pour tous dans une logique de proximité et d'accessibilité ; l'action 3.2 : Renforcer l'accès au sport, à la culture et au patrimoine pour faire du lien ; l'action 3.3 : Accorder une place majeure à tous les jeunes du territoire et favoriser la citoyenneté ; l'action 3.4 : Anticiper le vieillissement de la population et favoriser le lien intergénérationnel et l'action 3.5 : Accompagner les entreprises et les acteurs dans le déploiement d'une politique d'emploi.

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée s'approprie la notion de « tiers-lieux » / espaces communs depuis 2019. Suite à une réflexion avec le comité exécutif et un travail d'accompagnement avec les référents nationaux de réseaux Tiers Lieux, la Communauté de communes du Val de Drôme en

DELIBERATION
17/ 25-04-23 / C

Biovallée a mis en œuvre depuis 2022 un parcours d'accompagnement spécifique des porteurs de projets de tiers lieux.

Pour la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, un tiers-lieu requière 4 grands principes fondamentaux :

- Un ancrage territorial (à minima communal),
- Une ouverture aux publics,
- Une activité phare ou fonction centrale,
- Une gouvernance citoyenne.

Dans la continuité de son action à destination des tiers-lieux du territoire, il est proposé la création d'un fonds de soutien aux tiers-lieux du territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée.

Ce fonds de soutien mis en œuvre en 2023 à titre expérimental a pour objectif :

- Soutenir l'émergence des tiers-lieux sur le territoire.
- Mettre en visibilité cette offre de services hybrides et contribuer à l'attractivité du territoire grâce à un maillage local d'un réseau de tiers-lieux.
- S'appuyer sur les tiers-lieux pour renforcer l'offre d'accompagnement de la transition (numérique, écologique, sociale...) en proximité pour les particuliers, les professionnels, les entreprises et acteurs associatifs.
- Soutenir l'innovation à travers les tiers-lieux, par l'aide au démarrage ou à la consolidation d'activités.

Il est exposé le fonctionnement principal comme suit :

- Le fonds est destiné aux tiers lieux existants depuis minimum 2 ans sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée.
- Les critères d'éligibilités doivent cumuler
 - o Lieu satisfaisant aux normes de sécurité d'accueil public,
 - o Projet de développement précis,
 - o Lien prouvé avec la commune, ses habitants et/ou ses acteurs économiques,
 - o Ouverture aux publics,
 - o Solidité et perspectives de pérennité du projet,
- o Un courrier de soutien de la commune
- Les critères d'attribution sont en lien avec le projet de territoire et les projets devront répondre au moins à l'un des 3 axes principaux :
 - o Création d'emploi et/ou de nouvelles activités,
 - o Développement culturel,
 - o Innovation autour de la recherche et/ou du numérique.
- Les dépenses éligibles sont les ingénieries de projet, les achat d'agencement et d'équipement, frais de personnel, charges de formation, de communication
- Un co-financement des projets entre 40% et 70 % est attendu.
- Les modalités de versement et durée : 50 % au moment du conventionnement et 50 % sur justificatif de dépenses, obligatoirement dépensés sur la période du 01/10/2023 au 30/11/ 2024.

Pour l'année 2023, il est proposé une publication du fonds de soutien au 15 mai 2023, pour une réception des lettres d'intentions des candidatures jusqu'au 30 juin 2023. Une présélection sera faite techniquement entre le 1^{er} juillet et le 15 juillet 2023. Les candidats seront accompagnés pour affiner leur projet et leur plan de financement. Un comité technique sous la responsabilité du Vice-Président analysera les projets sur la base de critères internes pour établir une sélection des projets accompagnés en septembre 2023.

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite - 96, rondes des alisiers - CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-17-25-04-23-C-DE
Date de télétransmission : 04/05/2023
Date de réception préfecture : 04/05/2023

DELIBERATION
17/ 25-04-23 / C

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **valide l'appel à projets, le règlement du fonds de soutien aux tiers lieux du territoire et le planning envisagé pour l'année 2023**
- **valide le processus de sélection des projets**
- **dit que le montant des dépenses est inscrit au budget 2023**
- **autorise le président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

- 5 MAI 2023

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-17-25-04-23-C-DE
Date de télétransmission : 04/05/2023
Date de réception préfecture : 04/05/2023

FONDS DE SOUTIEN APPEL A PROJETS POUR LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX ET ESPACES COMMUNS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DRÔME

17/25-04-23/C

DOCUMENT MAJ LE 28/03/23

Ce fonds de soutien est porté la Communauté de communes du Val de Drôme et ses partenaires, dont la DRAC Auvergne Rhône Alpes.

PREAMBULE

Hybridés, ouverts à tous et toutes, collectifs... Les tiers-lieux ont un ADN commun, mais sont tous uniques. Ils répondent à des besoins du territoire en proposant des réponses aux enjeux de société contemporains, grâce notamment à l'émergence de nouveaux services de proximité : café culturel associatif, épicerie multi-services coopérative, atelier de bricolage autogéré, restaurant localvore, espace de travail collaboratif... Ils sont également laboratoires d'expérimentation, acteurs des transitions et incubateurs de nouveaux projets d'innovation et d'utilité territoriale.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME ET TIERS-LIEUX

Depuis 2019, dans la lignée d'une dynamique en plein essor national, la Communauté de Communes du Val de Drôme tisse une réflexion autour des tiers-lieux. Suite à l'étude réalisée en collaboration avec la Coopérative des Tiers-lieux entre 2019 et 2021, les élus de la collectivité ont acté l'accompagnement à l'émergence des tiers-lieux du territoire. Ainsi, la Communauté de Communes du Val de Drôme propose depuis 2022 un parcours d'accompagnement aux tiers-lieux territoriaux.

Pour prolonger cet accompagnement, l'intercommunalité, encouragée et soutenue par ses partenaires, proposera en 2023-2024 un fonds de soutien expérimental à destination des tiers-lieux du territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme. Ce fonds vise à accompagner le développement d'activités au sein des tiers-lieux.

Pour la Communauté de Communes du Val de Drôme, un tiers-lieu requiert 4 grands principes fondamentaux :

- Un ancrage territorial (à minima communal),
- Une mixité d'activités et d'usages autour d'une fonction ou d'une valeur centrale,
- Une large ouverture aux publics,
- Une gouvernance citoyenne et partagée.

OBJECTIFS DU FONDS DE SOUTIEN

1. Soutenir le développement des tiers-lieux du territoire et favoriser leur visibilité, grâce au soutien au déploiement ou à la consolidation de projets développés au sein de ces lieux.
2. S'appuyer sur les tiers-lieux pour renforcer l'offre d'accompagnement des transitions et innovations (numérique, écologique, sociale...) en proximité pour les particuliers, les professionnels, les entreprises et les acteurs associatifs.
3. Contribuer à l'attractivité du territoire grâce à un réseau de tiers-lieux.

Ce fonds de soutien est pensé en cohérence avec le projet de territoire et la démarche d'exploration partagée du territoire.

CRITERES D'ELIGIBILITE (cumulatif)

1. Lieu implanté sur le territoire de la CCVD
2. Lien prouvé avec la commune, sa population et/ou ses acteurs économiques
3. Lieu ou projet avec structure juridique existant depuis 2 ans au minimum au moment de la candidature
4. Large ouverture aux publics
5. Locaux satisfaisant aux normes d'accueil public
6. Projet de développement identifié, en lien avec les critères d'attribution mentionnés ci-dessous
7. Réponse à un ou des besoin(s) du territoire
8. Perspectives de pérennité du projet
9. Pertinence et lien avec le projet de territoire de l'intercommunalité
10. Courrier de soutien de la commune

CRITERES D'ATTRIBUTION (non cumulatif)

- ✓ Création d'activités, services et/ou emplois (directs ou indirects) : café, ressourcerie, matériauthèque, réparation de cycles...
- ✓ Développement culturel : programmation culturelle, médiation artistique, accès à la culture...
- ✓ Innovation autour de la recherche et/ou du numérique : usages du numérique, médiation numérique, accès aux droits, lutte contre la fracture numérique ou l'illectronisme...

Les critères d'attribution sont en lien avec le projet de territoire et les projets présentés devront répondre au moins à l'un des 3 axes principaux cités ci-dessus.

DEPENSES ELIGIBLES

Ce fonds de soutien concerne uniquement des dépenses de fonctionnement et pas d'investissement. La date des dépenses effectuées ne peut être antérieure à la date d'attribution du fonds de soutien.

Les dépenses éligibles doivent concerner le projet de développement présenté et sont, par exemple :

- Achat de mobilier *
- Achat de matériel informatique *
- Achat d'outillage ou matériel de production *
- Frais de mobilité
- Frais de personnel
- Frais de prestations extérieures
- Frais de communication...

* Seuil de dépense maximale possible pour cette nature de dépense : 500 €

MONTANT DU FONDS DE SOUTIEN

Les sommes attribuées seront fonction du nombre de projets retenus. La somme par projet est fixée à un seuil plancher de 2 000 € et ne pourra excéder 10 500 €.

Un co-financement des projets entre 30% et 60 % est attendu. Le co-financement peut être sur fonds propres ou autre, quelle que soit sa nature. Le co-financement attendu porte sur le projet pour lequel le financement est demandé, et non pas sur l'ensemble des activités du tiers-lieu.

Les lieux déjà soutenus à plus de 75% par des financements publics ne sont pas éligibles.

MODALITES DE VERSEMENT ET DUREE :

- 50 % au moment du conventionnement
- 50 % restants sur justificatif de dépenses, obligatoirement dépensés sur une période d'un an suivant la date d'attribution du fonds de soutien. Aucune dépense antérieure ni postérieure ne sera éligible.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- 15.mai.2023 : diffusion de l'appel à projet
- 30 juin 2023 : date limite de réception des candidatures simplifiées
- 1^{er} au 15 juillet 2023 : examen des candidatures et sélection des projets devant soumettre une candidature complète
- 8 septembre 2023 : date limite de réception des candidatures complètes
- Septembre 2023 : comité de sélection avec passage devant un jury
- Octobre / novembre 2023 : notification d'attribution du fonds de soutien aux projets retenus
- 18 novembre 2023 : annonce officielle des projets lauréats

MODALITES DE CANDIDATURE

Une première candidature simplifiée, disponible en annexe, est à remplir et à renvoyer au plus tard le 30 juin 2023.

Si cette première candidature est retenue, un dossier de candidature complet sera adressé aux porteurs et portuses de projet, et devra être renvoyé au plus tard le 8 septembre 2023. L'appui des services de la CCVD pourra être apporté pour finaliser votre dossier de candidature.

Vous pourrez être sollicité pour un entretien avec le comité de sélection.

Toutes les candidatures devront être adressées, par mail uniquement, à l'adresse campus: formation@val-de-drome.com

COMMUNICATION ET MENTION DU FONDS DE SOUTIEN

Les projets lauréats s'engagent :

- A faire apparaître dans tous les documents de communication le logo de la Communauté de communes du Val de Drôme
- A faire savoir par quelque moyen que ce soit que la Communauté de Communes du Val de Drôme a soutenu leur démarche.

INFORMATIONS ANNEXES

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Un projet de territoire est un document partagé entre l'intercommunalité et les communes. Il traduit la façon dont on souhaite que le territoire se développe, en fonction des modes de vie et des défis à relever pour l'avenir. Il constitue ainsi un cadre de référence pour l'ensemble des politiques mises en œuvre (économie, social, culture, environnement, jeunesse, petite enfance, services, habitat...). Il contribue aussi à organiser et répartir l'action publique entre communes et intercommunalité. Le projet de territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme est [accessible en ligne](#).

Qu'est-ce que la démarche d'exploration partagée du territoire ?

Cette démarche propose à tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, de s'impliquer dans une recherche collective, de mobiliser les imaginaires, l'intellectuel et le sensible, afin de construire une culture commune et s'interroger sur la manière dont nous vivrons demain sur notre territoire. Pour plus d'informations, consulter le [site web de la Communauté de Communes du Val de Drôme](#).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute demande d'information complémentaire peut être faite auprès de Violette Gentilleau, Service animation territoriale et culturelle, à campus-formation@val-de-drome.com ou au 04 28 99 03 84.

DELIBERATION

18/ 25-04-23 / C

Le 25 Avril 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Soutien à une résidence de territoire à vocation d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle – Vers une Politique Culturelle de Territoire : candidature à l'appel à projets

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	32	Membres représentés :	9

Date de convocation : 11 avril 2023

PRESENTS :

MES DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALON AL., BERNARD E., BILBOT E., DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOLLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHAVE P., AURIAS C., PEYRET JM., RIOU J., MACLIN B., BOUVIER JM., GAFFIOT F., LOMBARD F.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MES CHALEAT R., SCRIVANI J., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS CROZIER G., FAYARD F., JAVELAS T., VILLIOT D., AUDEMARD N.

2 ABSENTS EXCUSES :

MRS CAILLET C., COTTON D.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Amaud

Vu l'enjeu 3 du projet de territoire : Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire et l'action 3.2 : renforcer l'accès au sport, à la culture et au patrimoine pour faire du lien

Dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, une convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle – Vers une Politique Culturelle de Territoire est signée avec la DRAC AUVERGNE RHONE ALPES, la Région AUVERGNE RHONE ALPES, le Département de la Drôme, la CAF et l'éducation Nationale.

La Convention Vers une Politique Culturelle de Territoire permet d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets permettant le développement de l'Education Artistique et Culturelle.

Ce soutien à une résidence de territoire à vocation artistique et culturelle a pour intention :

- D'accompagner l'émergence de propositions artistiques de qualité à destination des tout-petits
- D'accompagner les structures artistiques dans leur intention de créer pour ce public particulier
- D'ouvrir de véritables espaces d'échanges et de travail associant le cercle parents et spécialistes de la petite enfance

DELIBERATION
18/ 25-04-23 / C

Les objectifs de cet appel à résidence de territoire sont de :

- ✓ Mettre en perspective les pratiques professionnelles et initier des démarches collaboratives.
- ✓ Développer la prise en compte des droits culturels, l'implication citoyenne dans les projets culturels et artistiques.
- ✓ Favoriser l'accès à la culture pour tous et toutes, notamment en s'appuyant sur les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle qui sont : la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, et la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

Cet appel à candidature s'adresse aux structures artistiques et culturelles du secteur public et privé dont le siège social est domicilié sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée ou à défaut de prouver l'installation pérenne et l'implication de la structure porteuse du projet au sein du territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée.

Pour cette édition, Le fil rouge de cette résidence à vocation artistique et culturelle s'est dessiné lors des travaux collectifs et participatifs dans le cadre de l'exploration partagée du territoire.

L'enjeu de cultiver et de révéler la relation au sensible des petits enfants a été identifié comme majeur.

Les formes artistiques et les champs d'intervention proposés permettront de mettre au travail cette relation au vivant, au travers des expériences sensibles et sensorielles.

La subvention sera d'un montant maximum de 20 000 € par projet.

Les dépenses éligibles sont les frais de médiation, techniques et de création (les frais de fonctionnement et de communication ne sont pas éligibles).

Les actions devront être réalisées sur la période du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024. Une convention sera signée avec chaque bénéficiaire.

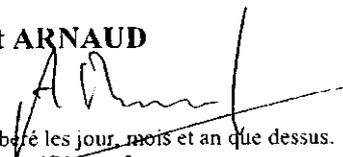
Il est proposé un lancement de l'appel à candidature au 1^{er} mai 2023, pour une réception des candidatures jusqu'au 30 août 2023. Les candidats seront accompagnés pour affiner leur projet et leur plan de financement. Un comité technique sous la responsabilité du Vice-Président analysera les projets sur la base de critères internes pour établir une sélection des projets accompagnés en septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- valide le lancement de cet appel à résidence et le planning envisagé
- valide le processus de sélection des projets
- dit que le montant des dépenses est inscrit au budget 2023
- autorise le président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

Robert ARNAUD



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

Le Président

Jean SERRET



- 5 MAI 2023

**Soutien à une résidence de territoire à vocation
d'éducation artistique et culturelle**

18/25-04-23/C

Année 2023 – 2024

INTRODUCTION

Nous souhaitons encourager à l'échelle d'un territoire de vie la rencontre et l'échange de pratiques entre structures culturelles et sociales et de petite enfance, dans la perspective de voir se développer des projets culturels et artistiques pour les habitants et habitantes dans toute leur diversité.

Convaincus de la pertinence d'imbriquer les politiques culturelles à d'autres politiques publiques (éducatives, sociales...), cette démarche de « faire ensemble » nous semble essentielle pour lutter contre les exclusions de manière durable, en permettant l'exercice de la citoyenneté, l'émancipation des personnes et le renforcement du lien social. En favorisant la participation de tous et toutes à la vie culturelle et en favorisant ainsi la construction d'identités multiples, avec leurs singularités et leurs autonomies, au sein de la société, les projets qui émergent permettent aux personnes de s'inscrire dans un parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

Au cœur de cette démarche, la Communauté de Communes du Val de Drôme veille à ce que toute action menée partage le référentiel des droits humains fondamentaux issus des traités internationaux (ONU, UNESCO, Déclaration de Fribourg...), inscrit dans la loi à travers la notion de « droits culturels » des individus, et s'inscrive dans les grands enjeux de transition, notamment écologique. Cet appel à projet s'inscrit dans le projet de territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Cet appel à candidatures s'inscrit dans le cadre de la Convention Vers une Politique Culturelle de Territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme, soutenue par la Direction Régionale aux Affaires Culturelles Auvergne Rhône Alpes, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Drôme, l'Éducation Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales.

La Convention Vers une Politique Culturelle de Territoire permet d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets permettant le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Les projets sélectionnés seront déployés en articulation avec le Contrat Territoire Lecture en cours sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme et la démarche d'exploration partagée du territoire.

Pourquoi ce soutien à une résidence de territoire à vocation artistique et culturelle ?

Il est important de bien prendre en compte le fait que la présente résidence vise bien des actions de médiation artistique et n'est donc nullement une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de création, de production, ni commande d'œuvre.

Pour l'(les) artiste(s) résident(s), il s'agit de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins d'éducation artistique, donnant à voir et à comprendre la recherche qui les anime ainsi que le processus de création mis en œuvre.

Ce soutien à une résidence de territoire à vocation artistique et culturelle a pour intention :

- D'accompagner l'émergence de propositions artistiques de qualité à destination des tout-petits.
- D'accompagner les structures artistiques dans leur intention de créer pour ce public particulier.
- D'ouvrir de véritables espaces d'échanges et de travail associant le cercle parents et spécialistes de la petite enfance.

Les objectifs de cet appel à résidence de territoire sont de :

- ✓ Mettre en perspective les pratiques professionnelles et initier des démarches collaboratives.
- ✓ Développer la prise en compte des droits culturels, l'implication citoyenne dans les projets culturels et artistiques.
- ✓ Favoriser l'accès à la culture pour tous et toutes, notamment en s'appuyant sur les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle qui sont : la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, et la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

L'ADN pour 2023 -2024

Le fil rouge de cette résidence à vocation artistique et culturelle s'est dessiné lors des travaux collectifs et participatifs menés dans le cadre de l'exploration partagée du territoire.

L'enjeu de cultiver et de révéler la relation au sensible des petits enfants a été identifié comme majeur. Les formes artistiques et les champs d'intervention proposés permettront de mettre au travail cette relation au vivant, au travers d'expériences sensibles et sensorielles.

Quels projets sont soutenus ?

Cet appel à résidence vise à soutenir les projets :

- ✓ Souhaitant créer une proposition artistique à destination de la petite enfance (2mois ½ -3 ans)
- ✓ Proposant des actions significatives de médiation, inscrites dans la durée, portées dans le cadre d'une collaboration étroite avec une diversité d'acteurs et actrices du territoire (culture, éducation, associations, institutions...)
- ✓ S'appuyant sur des propositions artistiques existantes ou en cours de création, dans l'ensemble des diversités des formes artistiques

Une attention particulière sera apportée aux projets :

- ✓ Incluant à minima une des dimensions du projet de territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme et de la démarche d'exploration partagée du territoire.
- ✓ Favorisant la relation au vivant et au sensible à travers des expériences sensorielles et d'éveil.
- ✓ Conçus sous forme de parcours d'initiation intégrant des séquences hors des lieux d'accueil spécialisés et/ou en extérieur.

Le public

La toute petite enfance constitue sans doute un des publics les plus délicats à approcher. Les propositions artistiques à destination des tout-petits nécessitent donc des précautions d'approche et une capacité d'adaptation particulièrement fine, du langage exprimé aux conditions de diffusion et de réception des œuvres.

Les lieux d'intervention

Selon les projets, différents lieux d'interventions possibles en EAJE (Etablissement d'accueil du jeune enfant). A ce jour, le service petite enfance de la Communauté de Communes du Val de Drôme coordonne :

- Six Micro-crèches de 8 à 10 places à Grâne, Soyans, Alex, Montoisson, Livron sur Drôme et Loriol sur Drôme,
- Deux Multi-accueil de 20 places à Livron sur Drôme et 40 places à Loriol sur Drôme
- Un Multi-accueil familial à Livron sur Drôme

Le(s) lieu(x) de restitution

Une attention particulière sera portée aux projets proposant des restitutions collectives. Le ou les lieu(x) seront définis en fonction des formats et des publics à mobiliser. Nous vous accompagnerons pour trouver un lieu adéquat.

Qui peut en bénéficier ?

Cet appel à candidature s'adresse aux structures artistiques et culturelles du secteur public et privé dont le siège social est domicilié sur la Communauté de Communes du Val de Drôme, ou à défaut pouvant prouver leur installation pérenne et leur implication au sein du territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Critères d'éligibilités (cumulatifs)

- ✓ Co-construction du projet artistique entre différents partenaires (à minima un binôme entre une structure artistique ou culturelle et une structure scientifique, sociale, professionnelle du secteur privé...)
- ✓ Conception et proposition d'un projet à dimension artistique et culturelle dont les contenus et les actions abordent la création et la médiation.



- ✓ Recherche de co-financements publics et/ou privés dans une équité avec la rétribution effectuée par la Communauté de Communes du Val de Drôme.
- ✓ Respect des droits sociaux et de propriété intellectuelle ainsi que des obligations légales et fiscales.

Critères d'attribution (non cumulatifs)

- ✓ Inscription du projet dans la durée
- ✓ Inscription du projet dans les dynamiques territoriales et en lien avec Le Projet Educatif Intercommunal (PEI) du service petite enfance
- ✓ Modalités de participation des personnes impliquées favorisant la mixité (culturelle, générationnelle, sociale et inclusive)
- ✓ Participation financière des structures partenaires du projet à la résidence
- ✓ Mise en valeur et restitution des actions et productions (ouverture sur l'extérieur et accessibilité au grand public)
- ✓ Pérennisation des partenariats engagés
- ✓ Construction collaborative du projet, avec les professionnels de la petite enfance et éventuellement les familles accueillies dans les structures d'accueils.
- ✓ Attention particulière à la qualité artistique des propositions
- ✓ Attention portée aux enjeux de transition écologique dans les modalités de mise en œuvre du projet.

NB : Cette résidence ne peut pas être cumulative avec d'autres accompagnements de la Communauté de Communes du Val de Drôme. Elle ne peut pas être renouvelable sur plusieurs années.

Montant de la subvention et modalités de versement

- ✓ Subvention au projet d'un montant maximum de 20 000 euros sur la période du projet, soit de septembre 2023 à juin 2024.
- ✓ Les dépenses éligibles sont les frais de médiation, techniques et de création uniquement liés à la résidence (sont exclus les frais de fonctionnement, de coordination, de communication).
- ✓ Versement de la subvention effectué en une fois, à la fin de la période de la résidence et sur justificatif.
- ✓ Le remboursement de la subvention pourra être demandé par le Communauté de Communes du Val de Drôme en cas de non-respect de l'objet et des conditions fixées pour son octroi.

La subvention sera versée au regard des indications du règlement des collectivités locales et sous réserve des ouvertures de crédit.

Modalités pratiques

Le temps de la résidence s'articulera de septembre 2023 à juin 2024, soit deux années civiles et une année scolaire. Il est important de penser ces dates en lien avec le calendrier des structures d'accueil de la petite enfance. Pendant toute la durée de la résidence, la durée minimale demandée de présence dans les lieux d'intervention s'étale sur un minimum de 4 semaines.

Les différentes interventions devront être organisées en lien avec les responsables ou personnes référentes des différentes structures en fonction des contraintes des équipements et établissements. Durant toute la durée de la résidence, la Communauté de Communes du Val de Drôme s'engage à faire le relais entre le(s) artiste(s) et les structures relevant de sa compétence (crèches, RPE, ...).

La Communauté de communes du Val de Drôme ne prend pas en charge l'hébergement, les frais de restauration, les frais de transport. En fonction des propositions, un lieu de travail (bureau) pourra être mis à disposition au Campus du Val de Drôme (à condition de disponibilité), situé sur l'Ecosite du Val de Drôme à Eurre.

En amont de la résidence : les objectifs seront définis avec les équipes et services associés au projet en lien avec la politique culturelle de territoire. Ils seront actés par la signature d'une convention de résidence.

En milieu de résidence : un point d'étape entre la Communauté de Communes du Val de Drôme et le(s) artiste(s) sera organisé pour dresser un bilan des actions déjà menées et à encore à venir, et mettre en place les modalités de restitution de la résidence en direction du public. Si les objectifs n'étaient pas atteints, la Communauté de Communes du Val de Drôme se réserve le droit de limiter la résidence de territoire.

A l'issue de la résidence : une évaluation sera menée par le porteur de projet et en collaboration avec la Communauté de communes du Val de Drôme, permettant d'apprécier si les activités prévues initialement se sont déroulées comme prévu et si les objectifs définis par le(s) artistes et le(s) lieu(x) partenaire(s) ont été atteints. Un rapport d'évaluation sera remis par le porteur de projet en fin de résidence à la Communauté de Communes du Val de Drôme. Une réunion bilan sera également organisée avec l'ensemble des structures, acteurs, personnes ayant participé au projet.

Communication

Les supports de communication relatifs à la résidence (tracts, cartons d'invitation, affiches, communication numérique...) seront élaborés en intégrant les logos de la Communauté de Communes du Val de Drôme et en collaboration avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Drôme, les artistes et autres partenaires du projet. Le soutien de la Communauté de Communes du Val de Drôme et de ses partenaires apparaîtra obligatoirement sur les différents lieux de la restitution au moyen de signalétiques adaptées fournies par la Communauté de communes du Val de Drôme.



Quel est l'engagement demandé ?

Le(s) artiste(s) retenu(s) s'engage(nt) à :

- ✓ Mettre en œuvre et réaliser le projet présenté durant la période de la résidence définie ci-dessus
- ✓ Se rendre disponible pour des échanges avec les services de la Communauté de Communes du Val de Drôme.
- ✓ Apposer une mention et/ou le logo de la Communauté de Communes du Val de Drôme et des autres partenaires sur tous documents de communication relatifs au projet, et faire valider les textes et contenus concernant la Communauté de Communes du Val de Drôme.
- ✓ Fournir un rapport d'évaluation (qualitatif, quantitatif et financier) après réalisation du projet en tenant compte des objectifs, des enjeux et des critères du présent appel à résidence.
- ✓ Interroger sa pratique au regard des droits culturels.
- ✓ Participer aux temps de rencontres organisés par la Communauté de Communes du Val de Drôme, notamment les informations sur cet appel à résidence et les autres formes de rencontres inter-acteurs.
- ✓ Organiser les temps publics, de partage et de restitution en collaboration avec la commission culture, les communes concernées, le service culture de la Communauté de Communes du Val de Drôme et les partenaires du projet.

NB : Les artistes ou structures artistiques intéressés par cet appel à résidence sont vivement invités à prendre contact avec le service culture de la Communauté de Communes du Val de Drôme en amont du dépôt du projet pour disposer d'un avis d'opportunité.

Comment se déroule la sélection et l'attribution ?

- ✓ 1^{er} mai 2023 : Publication et diffusion de l'appel à résidence
- ✓ 30 août 2023 : Date limite de dépôt des candidatures. A réception du dossier, un mail de confirmation accusant réception sera adressé.
- ✓ Septembre 2023 : Etude des candidatures. Un échange plus approfondi sur les projets soumis pourra être demandé suite à cette étude.
- ✓ Septembre 2023 : Sélection des projets lauréats par les élus et élues de la CCVD et les partenaires de la convention, avec l'appui d'un groupe technique culture.
- ✓ Octobre 2023 : approbation en conseil communautaire et conventionnement.
- ✓ Au plus tard le 10 octobre 2024 : envoi des bilans financiers pour le versement de la subvention.

Comment répondre ?

En renvoyant votre dossier par mail à culture@val-de-drome.com avant le 30 août 2023, comprenant :

1. Le document de candidature complété, disponible en annexe (incluant le périmètre territorial du projet, rétro planning des actions, contenus artistiques et culturels, partenariats engagés)

2. Les pièces jointes à fournir :

Un exemplaire des statuts de la structure

L'attestation d'enregistrement de la structure

La composition du Conseil d'Administration, le cas échéant. Si le siège social de la structure n'est pas domicilié sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme, fournir un document prouvant votre installation et votre implantation au sein du territoire.

Une attestation sur l'honneur précisant que la structure est en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur (sociale, fiscale, propriété intellectuelle...)

Un CV artistique

Une note d'intention du projet artistique

Une note concernant vos motivations sur le fait de s'engager dans la création pour les tout-petits

Le bilan et compte de résultat ou avis URSSAF de l'année précédente

Le fichier Excel du budget de l'action, sur la ligne « autres frais » : préciser les types de dépenses

Un RIB

Un logo de votre structure

Un texte descriptif de votre structure (180 mots espaces compris)



INFORMATIONS ANNEXES

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Un projet de territoire est un document partagé entre l'Intercommunalité et les communes. Il traduit la façon dont on souhaite que le territoire se développe, en fonction des modes de vie et des défis à relever pour l'avenir. Il constitue ainsi un cadre de référence pour l'ensemble des politiques mises en œuvre (économie, social, culture, environnement, jeunesse, petite enfance, services, habitat...). Il contribue aussi à organiser et répartir l'action publique entre communes et Intercommunalité. Le projet de territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme est [accessible en ligne](#).

Qu'est-ce que la démarche d'exploration partagée du territoire ?

Cette démarche propose à tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, de s'impliquer dans une recherche collective, de mobiliser les imaginaires, l'intellectuel et le sensible, afin de construire une culture commune et s'interroger sur la manière dont nous vivons demain sur notre territoire. [Pour plus d'informations, consulter le site web de la Communautés de Communes du Val de Drôme](#).

Qu'est-ce que le Projet Educatif Intercommunal ?

Le Projet Educatif Intercommunal est le cadre de référence du service petite enfance qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. C'est un outil de collaboration locale fédérant l'ensemble de la communauté éducative autour de valeurs, d'objectifs et d'actions, en matière d'éducation.

Il est disponible sur demande à culture@val-de-drome.com

Contact et information

Service Animation Territoriale et Culturelle de la Communauté de communes du Val de Drôme, auprès de Clothilde DUTRY : culture@val-de-drome.com ou 04 75 25 97 21.

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20230425-18-25-04-23-C-DE
Date de télétransmission : 04/05/2023
Date de réception préfecture : 04/05/2023